

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Au Centre Culturel et de Congrès à Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 29 mars 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_031 - POPULATION TARIFICATION POUR L'ORGANISATION DE MINI-CAMPS PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU GRAND CHAROLAIS PENDANT LA PERIODE ESTIVALE 2023

Il s'agit de développer l'offre des accueils de loisirs par l'organisation de mini-séjours. Ces derniers dynamisent l'offre existante et répondent à une demande des familles.

Les mini-séjours sont ouverts à tous : ils s'adressent aussi bien aux enfants fréquentant déjà régulièrement les structures qu'aux enfants jamais inscrits.

Les objectifs éducatifs de ces mini-camps sont les suivants :

- Rencontrer d'autres enfants et vivre un temps de vacances ensemble ;
- Développer l'autonomie de l'enfant ;
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa journée ;
- Découvrir et pratiquer des activités nouvelles.

Pour l'été 2023, les équipes des trois accueils de loisirs ont travaillé sur les propositions suivantes :

- **Du 17 au 21 juillet 2023** : Mini-camp de 5 jours et 4 nuits au camping de la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse (01340), pour **24 enfants de plus de 9 ans** ;
- **Du 10 au 13 juillet 2023** : Mini-camp de 4 jours et 3 nuits au camping La Motte aux Merles à Artaix (71100), avec des déplacements à vélo, pour **15 enfants de plus de 9 ans** ;
- **Du 8 au 10 août 2023** : Mini-camp de 3 jours et 2 nuits au camping de Palinges (71430), pour **16 enfants de 8 ans et plus**.

Les mini-camps seront encadrés par des agents permanents avec le renforcement d'animateurs saisonniers.

Les inscriptions aux mini-camps sont payantes, selon le principe de tranches de revenus, comme cela est déjà le cas pour l'accueil de loisirs.

Les tarifs proposés au Conseil communautaire qui comprennent l'hébergement, les repas, les activités, les transports sont les suivants :

Mini-camp Plaine tonique (Montrevel-en-Bresse)	Mini-camp Sport Nature (Artaix)	Mini-camp cirque (Palinges)
• T1 : 102 € ;	• T1 : 51,20 € ;	• T1 : 41 € ;
• T2 : 128 € ;	• T2 : 64 € ;	• T2 : 51 € ;
• T3 : 160 € ;	• T3 : 80 € ;	• T3 : 64 € ;
• T4 : 200 € ;	• T4 : 100 € ;	• T4 : 80 € ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Ils sont inchangés par rapport aux séjours organisés en 2021 et 2022.

Par comparaison, une journée avec sortie extérieure est actuellement facturée de 7,50 € à 18,66 € selon la tranche de revenus.

Les budgets spécifiques des mini-camps sont intégrés au budget de fonctionnement annuel de l'accueil de loisirs de Paray-le-Monial et donneront également lieu aux bonifications de la CAF (0,25 € / heure / enfant) et du Conseil départemental de Saône-et-Loire (0,5 € / jour / enfant).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet éducatif des accueils de loisirs du Grand Charolais,

Considérant l'intérêt porté par les familles à ces propositions de mini-camps en 2021 et 2022 et leurs réussites,

Considérant qu'il apparaît nécessaire de fixer les tarifs pour l'organisation de mini-camps par les accueils de loisirs du Grand Charolais pendant la période estivale 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 02 mars 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 28 mars 2023,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

1 ne prend pas part au vote

DÉCIDE

- de fixer la tarification pour l'organisation de mini-camps par les Accueils de loisirs du Grand Charolais pendant la période estivale 2023 comme suit :

Mini-camp Plaine tonique	Mini-camp Sport Nature	Mini-camp cirque
Camping de la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse	Camping La Motte aux Merles à Artaix	Camping de Palinges
Du 17 au 21 juillet 2023	Du 10 au 13 juillet 2023	Du 8 au 10 août 2023
5 jours et 4 nuits 24 enfants de plus de 9 ans	4 jours et 3 nuits 15 enfants de plus de 9 ans	3 jours et 2 nuits 16 enfants de 8 ans et plus
<ul style="list-style-type: none">• T1 : 102 € ;• T2 : 128 € ;• T3 : 160 € ;	<ul style="list-style-type: none">• T1 : 51,20 € ;• T2 : 64 € ;• T3 : 80 € ;	<ul style="list-style-type: none">• T1 : 41 € ;• T2 : 51 € ;• T3 : 64 € ;

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- | | | |
|----------------|----------------|---------------|
| • T4 : 200 € ; | • T4 : 100 € ; | • T4 : 80 € ; |
|----------------|----------------|---------------|

Les tranches indiquées ci-dessus correspondent aux niveaux de quotient familial (calculé par la Caisse d'allocations familiales) suivants :

- T1 : 0 à 600 ;
- T2 : 601 à 655 ;
- T3 : 656 à 720 ;
- T4 : 721 et plus ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 57	Votants : 67

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Alain MIMEUR, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à Jean-Marc NESME, Annie BOISSARD à André ACCARY, Anne DEGRANGE à Jean-Louis PETIT, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Pascal RAMEAU à André COTTIN, Emmanuel REY à Paul DUMONTET, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Julien GAGLIARDI, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS

Délégués ne prenant pas part au vote :

Magali DUCROISET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 avril 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais